



## PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU

# Plan Local d'Urbanisme

applicable au territoire de la commune de

# CALAIS

8-1. Liste des personnes publiques associées

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture du Pas-de-Calais**  
rue Ferdinand Buisson  
62021 ARRAS Cedex

**Madame la Sous-Préfète**  
**Sous-Préfecture de Calais**  
9 Esplanade Jacques Vendroux  
62100 CALAIS

**Monsieur le Président**  
**Conseil Régional des Hauts-de-France**  
Direction de l'Aménagement Durable  
Hôtel de Région  
151 avenue du Président Hoover  
59055 LILLE Cedex

**Monsieur le Président**  
**Conseil Départemental du Pas-de-Calais**  
Hôtel du Département  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9

**Monsieur le Directeur**  
**DDTM du Pas-de-Calais**  
100 avenue Winston Churchill  
CS 1007  
62022 ARRAS Cedex

**Monsieur le Président**  
**Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France**  
Antenne du Littoral  
24 boulevard des Alliés  
CS 50199  
62104 CALAIS Cedex

**Monsieur le Président**  
**Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France**  
320 boulevard du 8 mai  
CS 20205  
62104 CALAIS Cedex

**Monsieur le Président**  
**Syndicat Mixte du Pays du Calais**  
Hôtel de Ville  
Place du Soldat Inconnu  
62100 CALAIS

**Monsieur le Président**  
**SITAC**  
2 rue Aristide Briand  
62100 CALAIS

**Monsieur le Président**  
**Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France**  
Service Aménagement du Territoire  
56 avenue Roger Salengro  
BP 80039  
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

**Monsieur le Directeur Départemental**  
**Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais**  
ZAL des Chemins Croisées  
18 rue Renée Cassin  
BP 20077  
62052 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

**Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais**  
100 avenue Winston Churchill  
SP 7  
62022 ARRAS Cedex

**Monsieur le Directeur**  
**Direction Générale de l'Aviation Civile**  
**District Nord-Pas-de-Calais**  
Aérodrome de LILLE-LESQUIN  
BP 429  
59814 LESQUIN Cedex

**Monsieur le Directeur**  
**Direction régionale de l'Environnement, de**  
**l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-**  
**France**  
44 rue de Tournai  
59019 LILLE Cedex

**Monsieur le Directeur**  
**Réseau de Transport d'Electricité**  
Centre de développement et d'ingénierie de Lille  
62 rue Louis Delos  
59700 MARCQ EN BAROEUL

**Monsieur le Directeur**  
**SNCF Immobilier**  
Direction Immobilière Nord  
Immeuble Perspective - 7<sup>ème</sup> étage  
449 avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

**Monsieur le Directeur**  
**Agence de l'Eau Artois-Picardie**  
Centre Tertiaire de l'Arsenal  
200 rue Marcelins  
BP 80818  
59508 DOUAI Cedex

**Monsieur le Directeur Départemental**  
**Direction de la Sécurité et de la Protection Civile**  
**du Pas-de-Calais**  
Rue Ferdinand Buisson  
62000 ARRAS Cedex 9

**Monsieur le Président**  
**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**  
**Delta de l'Aa**  
Institution Intercommunale des Wateringues  
7 rue du Colonel Doyen  
BP 40373  
62505 SAINT-OMER Cedex

**Monsieur le Directeur général**  
**Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France**  
Bâtiment Onix A  
556 avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

**Monsieur le Directeur**  
**Société des Eaux de Calais**  
Rue d'Ajaccio  
62100 CALAIS

**Madame le Maire**  
**Commune de Calais**  
Hôtel de Ville  
Place du Soldat Inconnu  
62100 CALAIS

8-2. Lettre de consultation



DGA Moyens Stratégiques et Opérationnels  
Direction Aménagement et Stratégie du Territoire  
N° Tél : 03.21.46.66.42  
Courriel : [urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr)

Affaire suivie par : L. LANNOY  
Vos références :

Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CALAIS  
Consultation des Personnes publiques Associées  
Pièce jointe : Notice descriptive de la modification de droit commun du PLU

Natacha Bouchart  
Présidente de Grand Calais Terres & Mers  
Maire de Calais  
Conseillère Région Hauts de France

A  
Préfecture du Pas-de-Calais  
Monsieur le Préfet  
rue Ferdinand Buisson  
62021 ARRAS Cedex

Calais,

Monsieur le Préfet,

La Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres & Mers est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération engage actuellement une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CALAIS.

En application de l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai donc l'honneur de vous transmettre, le dossier de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CALAIS afin que vous puissiez formuler un avis sur ce projet de modification.

Conformément aux dispositions de l'article R. 153-4 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de modification pour rendre votre avis.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour la Présidente,  
le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire,

Signé électroniquement par : Pascal PESTRE  
PESTRE  
Date de signature : 03/11/2024  
Qualité : 10<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire

Pascal PESTRE  
10<sup>ème</sup> Vice-Président

*Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente  
76, Bd Gambetta - CS 40021 - 62101 CALAIS - Télécopie : 03-21-19-55-09*

### 8-3. Synthèse des avis des personnes publiques associées et réponses

#### **urbanisme-planification**

---

**De:** SNIA-BF Urbanisme NORD <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>  
**Envoyé:** mardi 11 juin 2024 18:06  
**À:** urbanisme-planification  
**Cc:** dsacn-lille-obstacles  
**Objet:** Avis de la DGAC sur la modification du PLU de Calais-62

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

A l'attention de L. Lannoy,

Bonjour,

Vous avez adressé à nos collègues de la DSAC N HDF N le dossier de modification de PLU pour avis, qui nous l'a transmis.

Je vous informe que la consultation de la DGAC sur un dossier de modification de PLU n'est pas nécessaire si la modification ne concerne pas l'inscription dans le règlement de l'augmentation des hauteurs de constructions dans les zones proches d'un aéroport ou d'une héliportation.

En revanche, la DGAC souhaite recevoir pour avis un dossier de PLU arrêté par l'organe délibérant dans le cadre d'une élaboration ou révision de PLU, notamment lorsque le territoire est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement (PSA-servitude T5) ou des servitudes radioélectriques (PT1 et PT2) gérées par l'aviation civile.

D'ailleurs, l'article R153-4 CU que vous visez concerne ces dernières procédures. Le code ne prévoit qu'une notification d'un dossier de modification de PLU au Préfet et/ou ses services concernés, pour information ou avis éventuel.

Si la consultation de la DGAC est nécessaire, il convient de consulter le SNIA N au sein de la DGAC (courriel : [snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr)) par mail de préférence. Vous pouvez ajouter la DSAC de Lille en copie.

Bien cordialement

**Guillaume TERRIER**

Adjoint à la cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes  
Chargé de l'instruction des demandes d'obstacles à la navigation aérienne  
SNIA NORD/IOP/UGDS  
06.27.50.15.83 / 01.44.64.32.28  
82 rue des Pyrénées  
75970 Paris Cedex



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**urbanisme-planification**

---

**De:** ROUGE Aurore <arouge@sdis62.fr>  
**Envoyé:** mercredi 12 juin 2024 09:21  
**À:** urbanisme-planification  
**Cc:** secretariat3po  
**Objet:** Modification du PLU de Calais  
**Pièces jointes:** PLU Calais.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour,

Par courrier ci-joint, vous avez informé le SDIS 62 sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Calais.

Nous vous préconisons de référencer le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie dans les conditions d'urbanisation.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de celui-ci (Dispositions générales et Dispositions Particulières) via l'adresse :

<https://www.sdis62.fr/organisation-des-secours/conseil-aux-elus-et-exploitants/le-rddec-du-pas-de-calais/>

cordialement,

**Aurore ROUGÉ**

*Sous-Direction Opérations Prévision Prévention*  
Secrétaire de sous-direction  
Tél : 03.21.21.81.64



Le contenu de ce message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et notamment des données à caractère personnel qui sont adressées exclusivement à des destinataires habilités à les recevoir. Si ce message vous a été envoyé par erreur, merci de le signaler à l'émetteur et de le détruire ainsi que ses pièces jointes. La transmission ou la reproduction à des tiers non habilités d'un message contenant ce type d'information est susceptible d'engager votre responsabilité.



Communauté d'Agglomération  
Grand Calais Terres et Mers  
02 JUIL. 2024  
Département des Affaires Générales

Communautés d'Agglomération GRAND CALAIS  
TERRES ET MERS  
Madame Natacha BOUCHART  
Présidente  
76 Boulevard Gambetta  
62100 CALAIS

Calais, le 28 juin 2024

**Objet :** Modification de droit commun du PLU de Calais  
Dossier suivi par L. LANNOY

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 10 juin 2024 par lequel vous portez à la connaissance de la CCI Littoral Hauts-de-France un dossier de modification de droit commun du PLU de la ville de Calais et nous vous en remercions.

Après examen de ce dossier, nous n'avons aucune remarque à formuler sur ces modifications et les orientations envisagées.

Permettez-moi de vous rappeler la disponibilité des services de la CCI Littoral Hauts-de-France pour vous accompagner sur tout sujet lié au développement économique de votre territoire.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

GRAND CALAIS Terres & Mers						
	Cab	DGS	AG	Fin	RH	MSO
Orig.						<i>[Signature]</i>
Copie						
	Attr	VT				Ville
Orig.						
Copie						

François LAVALLÉE  
Président CCI Littoral Hauts-de-France

littoral-hautsdefrance.cci.fr

CCI Littoral Hauts-de-France  
24 boulevard des Alliés | CS 50199 | 62104 CALAIS CEDEX | T. 03 21 46 00 00

Siège : CCI Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79  
SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z

**Réponse du maître d'ouvrage : Dont acte**



Siège :  
Hôtel de Ville de Calais  
Place du Soldat Inconnu  
62107 CALAIS CEDEX  
Secrétariat : Isabelle BERTIN  
Tél : 03 21 46 62 08

Affaire suivie par Graziella LEVIS  
Tél : 03 21 46 66 43  
E-Mail : graziella.levis@pays-du-calais.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAIS  
Secrétariat de la Présidence

11 IIIII 2024

Le 8 juillet 2024

Monsieur Bernard DELALIN  
Président du SyMPaC

à

Madame Natacha BOUCHART  
Présidente de Grand Calais Terres et Mers  
76 Boulevard Gambetta – CS 40021  
62101 CALAIS

**V/Réf : Affaire suivie par Mme LANNOY**

**Objet : Plan Local d'Urbanisme de la Ville de CALAIS.  
Mise en œuvre d'une procédure de modification de droit commun.**

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 4 juin 2024, vous m'avez fait parvenir un dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de CALAIS, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, et je vous en remercie.

Cette procédure concerne une évolution du zonage de votre document d'urbanisme, d'un foncier situé à l'angle du boulevard Curie et de la rue du Four à Chaux, en créant un sous zonage UAa. Cette évolution est compatible avec le SCOT et vise à favoriser la reconversion d'une friche, en répondant aux besoins en logements. Aussi, par la présente, je vous informe que ce dossier n'appelle pas d'observations de ma part.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma plus haute considération.

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 08/07/2024  
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN



Réponse du maître d'ouvrage : Dont acte





Communauté d'Agglomération  
Grand Calais Terres et Mers

19 JUL. 2024

Département des Affaires Générales

N/réf. : AR/ASR/029

Monsieur Philippe MIGNONET,  
Président du Syndicat  
Intercommunal des Transports  
urbains de l'Agglomération du  
Calaisis

A



Madame la Présidente de Grand  
Calais Terres et Mers  
Hôtel Communautaire  
76 boulevard Gambetta  
CS 40021  
62101 CALAIS Cedex

Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Calais

PJ : Délibération du SITAC du 04 juillet 2024

Calais, le 16 juillet 2024

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 13 juin 2024, il nous a été transmis pour avis le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais.

Je tiens à vous informer que, par délibération D1 du 04 juillet 2024 dont vous trouverez copie ci-joint, le Comité Syndical du SITAC a émis un avis favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Philippe MIGNONET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération  
Du Comité Syndical  
Du 04 juillet 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 17/07/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 15/07/2024

Id S2low : 062-256204033-20240704-D1\_04\_07\_2024-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET

**D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Calais – Avis**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC*

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calais, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ; par courrier reçu le 13 juin 2024, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Calais, visant à apporter un changement au règlement graphique.

Il s'agit d'une modification de droit commun prévue par les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit la disposition principale suivante :

- la zone UG<sub>a</sub> (activités à dominante commerciale, artisanale et de bureaux) située à l'angle du boulevard Curie et de la rue du Four à Chaux est classée en zone UA<sub>a</sub> (zone urbaine spécifique de centre-ville). Cette modification pourra faciliter la reconversion d'une friche industrielle en menant une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat comportant aussi des commerces et/ou services.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DONNE** un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calais

Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 04 JUILLET 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le lundi vingt-quatre juin.

#### Présents :

##### Titulaires :

Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### Suppléants :

Monsieur Dominique DARRE  
Monsieur Patrick CROMBEZ  
Monsieur Ladislas LOZANO

#### Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND  
Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Jacques MERLEN

#### Absents :

Monsieur Marc BOUTROY  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Laurent LENOIR  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT

Nombre de membres : 31	Quorum : 16	Nombre de présents : 17	Voix exprimées : 18
------------------------	-------------	-------------------------	---------------------

Réponse du maître d'ouvrage : Dont acte



**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Ccdex 9

**Dossier suivi par : Jodie DUBOIS**  
Gestionnaire de dossiers urbanisme  
Service développement territorial  
[dubois.jodie@pasdecalais.fr](mailto:dubois.jodie@pasdecalais.fr) - 03 21 21 91 58

Communauté d'Agglomération  
Grand Calais Terres et Mers  
  
29 AOUT 2024  
Secrétariat de la Direction  
Générale des Services

Madame Natacha BOUCHART  
Présidente  
Communauté d'agglomération du Grand Calais  
Terres & Mers  
76 boulevard Gambetta  
CS 40021  
62101 CALAIS



30/09/2024

*Vos réf : votre courrier du 10 juin 2024*

*Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD*

*Objet : avis du Département – modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Calais*

Madame la Présidente,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Calais.

Le projet porte sur la reconversion de la friche industrielle d'une ancienne teinturerie au Sud-Ouest de la ville entre le boulevard Curie et la rue du Four à Chaux. Les parcelles de ce site, initialement classées UGA, seraient reclassées en zone UAa pour une surface totale de 7644 m<sup>2</sup>.

Le site a fait l'objet d'une démolition et est aujourd'hui libre de toute occupation. L'objectif est d'effectuer un renouvellement urbain de ce site pour créer un nouveau quartier résidentiel comprenant environ 100 logements.

Le Département prend en considération plusieurs éléments de ce projet au regard de ses compétences :

- les mobilités alternatives, particulièrement les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

Le projet est compatible avec les orientations du SCOT du Pays du Calais « Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts » et « Préserver l'environnement pour inscrire le territoire dans la durabilité », ainsi que le PADD du PLU.

Le changement de classement des parcelles du projet n'appelle pas de remarque du Département.

GRAND CALAIS Terres & Mers						
	Cab	DGS	AG.	Fin	RH	MSO
Orig.						<input checked="" type="checkbox"/>
Copie	<input checked="" type="checkbox"/>					
	Atr	VT				Ville
Orig.						
Copie						



Sous réserve du respect des éléments listés ci-dessus, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable et de biodiversité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 26 août 2024  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Jean-Luc DEHUYSSER  
DGA Directeur du pôle aménagement et développement  
territorial

Réponse du maitre d'ouvrage : Dont acte

8-4. **Bilan de la consultation des personnes publiques associées**

A ce jour, la consultation des personnes publiques associées n'a pas relevé de points pouvant constituer de blocage à la soumission à enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Calais.

La procédure de consultation des personnes publiques associées est actuellement terminée. Les derniers avis réceptionnés seront aussi joints au dossier d'enquête publique au cours du déroulement de cette dernière et feront l'objet d'une réponse de la part du maître d'ouvrage.